

CODE ETHIQUE et DEONTOLOGIQUE

- 1 Exercer LEGALEMENT en étant déclarée comme professionnelle libérale
- 2 RESPECTER la dignité des personnes en thérapie
 - en connaissant ses propres limites professionnelles
 - en s'engageant à orienter les personnes en thérapie vers un autre praticien si besoin
 - en mettant en œuvre une recherche de moyens qui tend vers l'autonomie et le mieux-être des personnes
 - en respectant ses croyances religieuses, politiques, philosophiques....etc
 - en n'utilisant aucune pratique ou pression de quelque ordre que ce soit, qui puisse mettre en péril l'intégrité de la personne (adhésion à un mouvement, une école, une communauté religieuse...etc...)
- 3 S'INTERDIRE toute pratique sexuelle avec les personnes en soin
- 4 S'INTERDIRE et INTERDIRE tout passage à l'acte violent
- 5 Fixer les HONORAIRES avec tact et mesure et s'interdire toute exploitation matérielle et financière
- 6 RESPECTER et faire respecter la règle de CONFIDENTIALITE
- 7 GARANTIR le secret professionnel